

**Bulletin officiel de l'administration centrale
du ministère de l'Économie et des Finances,
du ministère du Commerce extérieur,
du ministère du Redressement productif
et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme**

N° 54 – septembre - octobre 2013

SOMMAIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Arrêté du 6 mai 2013 modifiant l'arrêté du 23 novembre 2011 portant composition du comité technique unique d'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et au ministère de la Fonction publique.....p. 6

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPÉTITIVITÉ, DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES

SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ, ET DU DÉVELOPPEMENT DES PME

SQUALPI

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Arrêté du 23 octobre 2013 modifiant les arrêtés du 31 janvier 1992 relatif aux marques de fabrique, de commerce ou de service et du 13 août 1992 relatif aux dessins et modèles.....p. 8

MÉTROLOGIE

Publication de la référence des certificats d'examen de type émis par le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE).....p. 10

TUTELLE DES CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

Avis de vacance de poste de secrétaire général de chambre de métiers et de l'artisanat.....p. 13 à 17

SERVICE DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 30 septembre 2013 portant nomination au conseil d'administration du centre technique des industries aérauliques et thermiques (CETIAT).....p. 18

Arrêté du 22 octobre 2013 portant nomination au conseil d'administration du comité de développement et de promotion des industries françaises de l'ameublement.....p. 20

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

- Arrêté du 11 juillet 2013** portant nomination à la Commission nationale chargée de l'examen des demandes d'autorisation d'inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables.....p. 22
- Arrêté du 29 août 2013** portant nomination du commissaire du Gouvernement près le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Rhône-Alpes et du commissaire du Gouvernement près le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Auvergne.....p. 23
- Arrêté du 13 septembre 2013** portant nomination à la Commission nationale chargée de l'examen des demandes d'autorisation d'inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables.....p. 24

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INSEE

- Arrêté du 2 septembre 2013** portant délégation de signature de la direction régionale d'Alsace (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....p. 25
- Arrêté du 2 septembre 2013** portant délégation de signature de la direction régionale de Basse-Normandie (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....p. 27
- Arrêté du 2 septembre 2013** portant délégation de signature de la direction régionale de Champagne-Ardenne (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....p. 29
- Arrêté du 2 septembre 2013** portant délégation de signature de la direction régionale de Midi-Pyrénées (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....p. 31
- Arrêté du 2 septembre 2013** portant délégation de signature de la direction régionale des Pays de la Loire (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....p. 33
- Arrêté du 2 septembre 2013** portant délégation de signature de la direction régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....p. 35
- Arrêté du 18 septembre 2013** portant délégation de signature de la direction régionale de Haute-Normandie (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....p. 37
- Arrêté du 18 septembre 2013** portant délégation de signature de la direction régionale de Picardie (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....p. 39
- Arrêté du 4 octobre 2013** portant délégation de signature de la direction régionale de Bourgogne (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....p. 41
- Arrêté du 4 octobre 2013** portant délégation de signature de la direction régionale d'Île-de-France (Institut national de la Statistique et des Études économiques).....p. 43
- Décision n° 717-DG75-C201 du 10 octobre 2013** relative aux attributions du centre de services des ressources humaines de la direction générale de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques.....p. 45

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Arrêté du 30 août 2013 portant nomination au Comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics.....p. 48

SERVICE DU CONTRÔLE GÉNÉRAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Arrêté du 20 août 2013 portant nomination de chefs de mission de contrôle général économique et financier.....p. 49

Arrêtés du 3 septembre 2013 portant affectation à la mission « Médias-Culture » du service du Contrôle général économique et financier.....p. 50 à 51

Arrêté du 3 septembre 2013 portant affectation à la mission fonctionnelle « Contrôle » du service du Contrôle général économique et financier.....p. 52

Arrêté du 9 octobre 2013 portant affectation à la mission « Agriculture, forêt et pêche » du service du Contrôle général économique et financier.....p. 53

Arrêté du 9 octobre 2013 portant affectation à la mission « Gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public » du service du Contrôle général économique et financier.....p. 54

Arrêtés du 9 octobre 2013 portant affectation à la mission fonctionnelle « Contrôle » du service du Contrôle général économique et financier.....p. 55 à 56

Arrêté du 9 octobre 2013 portant affectation à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du Contrôle général économique et financier.....p. 57

Arrêté du 9 octobre 2013 portant affectation à la mission « Inspection des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat » du service du Contrôle général économique et financier.....p. 58

Arrêté du 9 octobre 2013 portant affectation à la mission « Emploi et formation professionnelle » du service du Contrôle général économique et financier.....p. 59

Décisions du 1^{er} septembre 2013 portant affectation à la mission fonctionnelle « Audit » du service du Contrôle général économique et financier.....p. 60 à 61

Décision du 8 octobre 2013 portant affectation à la mission fonctionnelle « Audit » du service du Contrôle général économique et financier.....p. 62

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉNERGIE ET DES TECHNOLOGIES

Arrêté du 3 septembre 2013 modifiant l'arrêté du 23 avril 2013 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des mines.....p. 63

Arrêtés du 27 septembre 2013 portant inscription à un tableau d'avancement de grade (corps des ingénieurs des mines).....p.64 à 65

Institut Mines-Télécom

Arrêté du 18 septembre 2013 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut Mines-Télécom.....p. 66

Télécom SudParis

Arrêté du 20 septembre 2013 rapportant l'arrêté du 19 décembre 2005 portant attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'Institut national des télécommunications (Télécom SudParis).....p. 67

École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech)

Arrêté du 21 octobre 2013 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech).....p. 68

École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne (Mines Saint-Etienne)

Arrêté du 9 octobre 2013 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité Microélectronique et Applications.....p. 69

Arrêté du 10 octobre 2013 portant nomination du directeur adjoint de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne.....p. 71

Arrêté du 10 octobre 2013 portant nomination du directeur adjoint de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, chargé des formations sous statut étudiant.....p. 72

Arrêté du 10 octobre 2013 mettant fin aux fonctions du directeur adjoint de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, chargé du développement et de l'innovation.....p. 73

Arrêté du 10 octobre 2013 portant nomination du directeur adjoint de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, chargé de la recherche et de l'innovation.....p. 74

Arrêté du 21 octobre 2013 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne (Mines Saint-Etienne).....p. 75

Arrêté du 21 octobre 2013 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne (cycle Ingénieurs civils)p. 76

École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès)

Arrêté du 1^{er} octobre 2013 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès).....p. 79

Arrêté du 10 octobre 2013 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité informatique et réseaux.....p. 80

Arrêté du 10 octobre 2013 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité conception et management de la construction.....p. 81

Arrêtés du 14 octobre 2013 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....p. 82 à 84

Arrêtés du 15 octobre 2013 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....p. 85 à 86

Arrêté du 22 octobre 2013 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....p. 87

École nationale supérieure des mines de Douai (Mines Douai)

Arrêté du 8 octobre 2013 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai (Mines Douai).....p. 89

École nationale supérieure des mines de Nantes (Mines Nantes)

Arrêté du 29 août 2013 portant nomination du directeur adjoint chargé des Relations Entreprises à l'École nationale supérieure des mines de Nantes.....p. 90

Arrêté du 29 août 2013 portant nomination du directeur adjoint chargé de la recherche à l'École nationale supérieure des mines de Nantes.....p. 91

Arrêté du 23 septembre 2013 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Nantes.....p. 92

École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux (Mines Albi-Carmaux)

Arrêté du 1^{er} octobre 2013 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux (Mines Albi-Carmaux).....p. 93

DOCUMENT SIGNALÉS

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPÉTITIVITÉ, DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES : Texte réglementaire publié en août 2013 / métrologie.....p. 94

Arrêté du 6 mai 2013 modifiant l'arrêté du 23 novembre 2011 portant composition du comité technique unique d'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État, et au ministère de la Fonction publique

Le ministre de l'Économie et des Finances, la ministre du Commerce extérieur, le ministre du Redressement productif, la ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique et la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2011 modifié portant création et organisation générale des comités techniques au ministère de l'Économie, de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et au ministère du Budget, des comptes publics, de la Fonction publique et de la réforme de l'État ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2011 portant composition du comité technique d'administration centrale unique du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État et du ministère de la Fonction publique ;

Vu le courriel du 26 mars 2013 de la secrétaire générale de la CGT ;

Vu le courrier du 20 mars 2013 du secrétaire général du SPSCM,

arrêtent :

article 1^{er}

Le b) de l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 novembre 2011 susvisé est modifié comme suit :

« au titre du syndicat confédération générale du travail (CGT)

Titulaires : Mme Cressely Ghislaine, Mme Renaud Françoise

Suppléants : Mme Inacio Corinne, Mme Zalzman Michelle

-au titre de l'union pour la liberté d'expression (SPSCM-FGAF et CFE-CGC)

Titulaire : M. Marque Claude

Suppléante : Mme Rizio Agnès »

article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie et des Finances, du

ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 6 mai 2013

Pour le ministre de l'Économie et des Finances

Pour la ministre du Commerce extérieur,

Pour le ministre du Redressement productif,

Pour la ministre de la Réforme de l'État,

de la décentralisation et de la Fonction publique,

Pour la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Et par délégation,

Le secrétaire général,

Dominique Lamiot

**Arrêté du 23 octobre 2013
modifiant les arrêtés du 31 janvier 1992 relatif aux marques de fabrique,
de commerce ou de service et du 13 août 1992
relatif aux dessins et modèles**

La ministre déléguée auprès du ministre du Redressement productif, chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique,

Vu le code de la propriété intellectuelle, et notamment ses articles L. 411-1 à L. 411-5, L. 511-1 à L. 514-1, L. 711-1 à L. 715-3, R. 514-5 et R. 712-26 ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 1992 relatif aux marques de fabrique, de commerce ou de service ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1992 relatif aux dessins et modèles ;

Vu l'homologation par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique des formulaires CERFA n° 10344*03, n° 10437*04, n° 10438*04, n° 11601*03, n° 11602*03, n° 11604*02, n° 11729*03, n° 11842*03, n° 12259*03, n° 12260*01,

arrête :

article 1

Les dispositions du I de l'article 1^{er} de l'arrêté du 31 janvier 1992 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Les demandes d'enregistrement ou d'inscription, déclarations et oppositions prévues aux articles R. 712-3, R. 712-14, R. 712-21, R. 712-24, R. 714-1, R. 714-4, R. 714-6 et R. 717-7 du code de la propriété intellectuelle sont présentées conformément aux modèles enregistrés par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) :

- demande d'enregistrement : CERFA n° 12259*03 ;
- opposition à enregistrement : CERFA n° 10344*03 ;
- déclaration de retrait ou renonciation : CERFA n° 11604*02 ;
- déclaration de renouvellement : CERFA n° 11729*03 ;
- demande d'inscription au registre national d'un acte affectant la propriété ou la jouissance d'un dépôt : CERFA n° 11602*03 ;
- demande d'inscription au registre national d'une rectification, changement de nom, forme juridique ou adresse ou correction d'erreur matérielle : CERFA n° 11601*03.

Les imprimés correspondants peuvent être obtenus gratuitement à l'Institut national de la propriété industrielle. Ils sont également disponibles sur le site www.inpi.fr. »

article 2

Les dispositions du I de l'article 1^{er} de l'arrêté du 13 août 1992 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Les demandes d'enregistrement ou d'inscription et déclarations prévues aux articles R. 512-3, R. 512-9-1, R. 512-15, R. 512-17, R. 513-1 et R. 513-2 du code de la propriété intellectuelle sont présentées conformément aux modèles enregistrés par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) :

- demande d'enregistrement : CERFA n° 11842*03 ;
- déclaration de prorogation : CERFA n° 10437*04 ;
- déclaration de retrait ou de renonciation : CERFA n° 10438*04 ;
- demande d'inscription au registre national d'un acte affectant la propriété ou la jouissance d'un dépôt : CERFA n° 11602*03 ;
- demande d'inscription au registre national d'une rectification, changement de nom, forme juridique ou adresse ou correction d'erreur matérielle : CERFA n° 11601*03.

La reproduction graphique ou photographique prévue à l'article R. 512-3 du code de la propriété intellectuelle est présentée sur un support de reproduction : CERFA n° 12260*01.

Les imprimés correspondants peuvent être obtenus gratuitement à l'Institut national de la Propriété industrielle. Ils sont également disponibles sur le site www.inpi.fr. »

article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur le 16 décembre 2013.

Le directeur général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 23 octobre 2013

Pour la ministre

Et par délégation :

Lydie Evrard

sous-directrice de la qualité, de la normalisation,
de la métrologie et de la propriété industrielle

Bureau de la métrologie

Publication de la référence des certificats d'examen de type émis par le
Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE)

DATE	ORIGINE	DEMANDEUR	FABRICANT	CATEGORIE	TYPE DE CERTIFICAT ET D'INSTRUMENT	NUMERO
08/10/2013	LNE	BOSCH AUTOMOTIVE SERVICE SOLUTIONS SARL	BOSCH ASS	OPACIMETRES	MODIFIE LE CERTIFICAT N° LNE-10778 REV. 0 DU 4 JUILLET 2007 RELATIF AUX OPACIMETRES TYPES ULTIMA 200-85, 200-851, 400-85, 400-851, 401-85, 401-851, 600-85, 600-851, 660 ET 660-851.	11469-2
27/09/2013	LNE	PARIFEX S.A.R.L.	PARIFEX	CINEMOMETRES	CINEMOMETRE PARIFEX TYPE FALCO-01 COUPLE AU DISPOSITIF COMPLEMENTAIRE TYPE VIGIE-01 DE PRISE DE VUE, D'IDENTIFICATION DE VOIE ET DE DISCRIMINATION DU TYPE DE VEHICULE	20191-6
12/09/2013	LNE	SERAP INDUSTRIES	SERAP IND	CUVES DE REFROIDISSEURS DE LAIT EN VRAC	LES CUVES DE REFROIDISSEURS DE LAIT EN VRAC SERAP TYPE FIRST.SV 2.0 10000; FIRST.SV 2.0 12000; FIRST.SV 2.0 14000; FIRST.SV 2.0 17000; FIRST.SV 2.0 20000; FIRST.SV 2.0 23000	25807-1
10/09/2013	INER	SERAP INDUSTRIES	SERAP IND	CUVES DE REFROIDISSEURS DE LAIT EN VRAC	CUVES DE REFROIDISSEUR DE LAIT EN VRAC SERAP TYPES SC1-2080, SC2-2600, SC2-3170, SC2-3570, SC2-4150, SC2-4680, SC3-5430, SC3-6180 & SC3-8360	20088-1
10/09/2013	LNE	SERAP INDUSTRIES	SERAP IND	CUVES DE REFROIDISSEURS DE LAIT EN VRAC	CUVE DE REFROIDISSEUR DE LAIT EN VRAC SERAP TYPES C0-150, C0-225, C1-300, C2-400, C3-550, C3-670, C3-850, C4-1000, C4-1250, C4-1500, C5-2000 & C6-2000	20087-1
10/09/2013	LNE	SERAP INDUSTRIES	SERAP IND	CUVES DE REFROIDISSEURS DE LAIT EN VRAC	LES CUVES DE REFROIDISSEUR DE LAIT EN VRAC SERAP TYPES U1-800, U1-1000, U1-1300, U2-1600, U2-2000.	13910-1
10/09/2013	LNE	SERAP INDUSTRIES	SERAP IND	CUVES DE REFROIDISSEURS DE LAIT EN VRAC	LES CUVES DE REFROIDISSEURS DE LAIT EN VRAC SERAP TYPES E0-950, E0-1140, E0-1330, E1-1570, E1-1760, E1-2100, E1-2540, E1-3200, E2-2620, E2-3070, E2-3560, E2-4120, E2-4620, E3-5340, E3-6100, E3-7140, E3-8120, E4-9200, E4-10750, E4-12280, E4-15370, E4-18400, E4-21500, E4-24500, E4-27500 ET E4-30500	13604-4
10/09/2013	LNE	SERAP INDUSTRIES	SERAP IND	CUVES DE REFROIDISSEURS DE LAIT EN VRAC	LES CUVES DE REFROIDISSEUR DE LAIT EN VRAC SERAP TYPES CS3-550, CS3-670, CS3-850, CS4-1000, CS4-1250 ET CS4-1500	13602-2
09/09/2013	LNE	KUSTOM SIGNALS	BRITAX SIG	CINEMOMETRES	CINEMOMETRE BRITAX TYPE PROLASER 4	24197-2
03/09/2013	LNE	HECTRONIC GMBH	HECTRONIC	EMLAE	DISPOSITIF DE LIBRE SERVICE HECTRONIC A POST-PAIEMENT TYPE HECFLEET 44 AVEC DISPOSITIF DE MEMORISATION SECURISE	12510-3
29/08/2013	LNE	MORPHO	MORPHO	CINEMOMETRES	CINEMOMETRE TYPE MESTA 210.	13689-1

BOAC – n° 54 – septembre- octobre 2013

29/08/2013	LNE	JENOPTIK, LASER OPTIK SYSTEME GMBH	MORPHO	CINEMOMETRES	CINEMOMETRE JENOPTIK TYPE EUROLASER.	11165-1
29/08/2013	LNE	MORPHO	MORPHO	CINEMOMETRES	CINEMOMETRE TYPE MESTA 210 C	16229-1
29/08/2013	LNE	MORPHO	MORPHO	CINEMOMETRES	CINEMOMETRE TYPE MESTA 210 C COUPLE AU DISPOSITIF DE PRISE DE VUES TYPE MESTA 1X00	16231-3
29/08/2013	LNE	MORPHO	MORPHO	CINEMOMETRES	CINEMOMETRE TYPE MESTA 210 C COUPLE AU DISPOSITIF DE PRISE DE VUES TYPE MESTA 2X00	16232-6
29/08/2013	LNE	MORPHO	MORPHO	CINEMOMETRES	CINEMOMETRE TYPE MESTA 210 COUPLE AU DISPOSITIF DE PRISE DE VUES POSITIVE TYPE SVR2000-A2	18116-2
29/08/2013	LNE	MORPHO	MORPHO	CINEMOMETRES	CINEMOMETRE TYPE MESTA 210 COUPLE AU DISPOSITIF DE PRISE DE VUES POSITIVE TYPE SVR 2000-B	20926-1
29/08/2013	LNE	MORPHO	MORPHO	CINEMOMETRES	CINEMOMETRE POUR LA MESURE DE VITESSES MOYENNES TYPE MESTA 5000 SMART.	23575-4
29/08/2013	LNE	GATSOMETER BV	FARECO	CINEMOMETRES	CINEMOMETRE COUPLE A UN DISPOSITIF DE PRISE DE VUE TYPE MILLIA	24833-3
19/08/2013	LNE	BRUEL & KJAER	BRÜEL	SONOMETRES	SONOMETRE BRÜEL & KJAER TYPE 2270 (CLASSE 1)	25720-0
19/08/2013	LNE	BRUEL & KJAER	BRÜEL	SONOMETRES	SONOMETRE BRÜEL & KJAER TYPE 2250 LIGHT (CLASSE 1)	11804-3
19/08/2013	LNE	BRUEL & KJAER	BRÜEL	SONOMETRES	SONOMETRE BRÜEL & KJAER TYPE 2250 (CLASSE 1)	10836-4
01/08/2013	LNE	BALEA	BALEA	IPFA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE TRIEUR-ETIQUETEUR TYPES DAPC ET SPHINX	25808-0
30/07/2013	LNE	PARIFEX	PARIFEX S.A.R.L.	CINEMOMETRES	CINEMOMETRE PARIFEX TYPE FALCO-01 COUPLE AU DISPOSITIF COMPLEMENTAIRE TYPE VIGIE-01 DE PRISE DE VUE, D'IDENTIFICATION DE VOIE ET DE DISCRIMINATION DU TYPE DE VEHICULE	20191-5
30/07/2013	LNE	HECTRONIC GMBH	HECTRONIC	EMLAE	DISPOSITIF DE LIBRE-SERVICE HECTRONIC A POST-PAIEMENT DIFFERE TYPE HECFLEET NT AVEC DISPOSITIF DE MEMORISATION SECURISE.	12824-2
22/07/2013	LNE	LAFON	LAFON	EMLAE	DISPOSITIF CALCULATEUR-INDICATEUR ELECTRONIQUE DES VOLUMES ET DES PRIX LAFON TYPE CMP.	25692-0

BOAC – n° 54 – septembre- octobre 2013

19/07/2013	LNE	ITRON FRANCE	ITRON 71	REPARTITEURS DE FRAIS DE CHAUFFAGE	LES REPARTITEURS DE FRAIS DE CHAUFFAGE ITRON TYPES EQUASCAN EHCA ET EQUASCAN EHCARF (S01)	25754-0
10/07/2013	LNE	CHOPIN TEC	CHOPIN TECHNOLOGIES	HUMIDIMETRE	HUMIDIMETRES POUR GRAINS DE CEREALES ET GRAINES OLEAGINEUSES CHOPIN TECHNOLOGIES TYPE AQUANEO	20497-2
08/07/2013	LNE	PCB PIEZOTRONICS INC.	PCB PIE	SONOMETRE	LE SONOMETRE LARSON DAVIS TYPE 831 (CLASSE 1)	25444-0
21/06/2013	LNE	ROTO-PLASTICS (PTY.) LTD.	NEDO DEU	ODOMETRE	L'ODOMETRE TYPE ECONO	25348-0
21/06/2013	LNE	ROTO-PLASTICS (PTY.) LTD.	NEDO DEU	ODOMETRE	L'ODOMETRE TYPE PROFESSIONAL	25347-0
21/06/2013	LNE	ROTO-PLASTICS (PTY.) LTD.	NEDO DEU	ODOMETRE	L'ODOMETRE TYPE CLASSIQUE DELUXE	25346-0

Ces documents peuvent être consultés sur les sites internet suivants :

Pour ce qui concerne le BM : <http://www.industrie.gouv.fr/metro>

Pour ce qui concerne le LNE : <http://www.lne.fr>

Signification des abréviations :

LNE : laboratoire national de métrologie et d'essais

IPFNA : instruments de pesage à fonctionnement non automatique

IPFA : instruments de pesage à fonctionnement automatique

EMLAE : ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau

Avis de vacance de postes de secrétaire général de chambre de métiers et de l'artisanat

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Les postes de secrétaires généraux de chambres de métiers et de l'artisanat suivants sont déclarés vacants :

Etablissement	Date prévue de recrutement	Classification de l'emploi	Délai de présentation des candidatures	Candidatures à adresser à :
Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aube	15 novembre 2013	Rang 1	15 octobre 2013	Monsieur le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aube 6, rue Jeanne d'Arc PB 4104 10018 TROYES CEDEX
Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ardèche	2 janvier 2014	Rang 3	4 octobre 2013	Monsieur le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ardèche BP 356 07503 GUILHERAND-GRANGES
Chambre de métiers et de l'artisanat de Lorraine	1 ^{er} décembre 2013	Rang 2	15 septembre 2013	Monsieur le président de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Lorraine 2, rue Augustin Fresnel 57082 METZ Cedex 3

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site internet www.artisanat.fr (rubrique *Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de secrétaire général*). Toutes les vacances de postes sont publiées au Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économique et financier (consultable sur le portail du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : economie.gouv.fr, rubrique *Liens pratiques*) et consultables sur le site internet www.artisanat.fr (rubrique *Les CMA recrutent*).

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant et est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale ou de la Fonction publique hospitalière.

Avis de vacance de poste de secrétaire général de chambre de métiers et de l'artisanat

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Le poste de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat suivant est déclaré vacant :

Etablissement	Date prévue de recrutement	Classification de l'emploi	Délai de présentation des candidatures	Candidatures à adresser à :
Chambre de métiers et de l'artisanat d'Indre et Loire	2 janvier 2014	Rang 4	Avant le 4 novembre 2013	M. le président de la chambre de métiers et de l'artisanat d'Indre et Loire 34/42 route de St Avertin CS 50412 37204 TOURS cedex 3
Chambre de métiers et de l'artisanat des Landes	15 mars 2014	Rang 4	Avant le 15 novembre 2013	M. le président de la chambre de métiers et de l'artisanat des Landes 41, avenue Henri Farbos 6 bp 199 40004 MONT DE MARSAN Cedex

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programmes des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site internet www.artisanat.fr (rubrique *Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de secrétaire général*). Toutes les vacances de postes sont publiées au Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économique et financier (consultable sur le portail du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie: economie.gouv.fr, rubrique *Publications*) et consultables sur le site internet www.artisanat.fr (rubrique *Les CMA recrutent*).

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant et est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de

métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale ou de la Fonction publique hospitalière.

Avis de vacance de postes de secrétaire général de chambre de métiers et de l'artisanat

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Les postes de secrétaires généraux de chambres de métiers et de l'artisanat suivants sont déclarés vacants :

Etablissement	Date prévue de recrutement	Classification de l'emploi	Délai de présentation des candidatures	Candidatures à adresser à :
Chambre régionale de métiers et de l'artisanat du Limousin	6 janvier 2014	Rang 1	8 novembre 2013	Madame la présidente de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat du Limousin 14, rue de Belfort – CS 71300 87060 LIMOGES CEDEX

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site internet www.artisanat.fr (rubrique *Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de secrétaire général*). Toutes les vacances de postes sont publiées au Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économique et financier (consultable sur le portail du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : economie.gouv.fr, rubrique *Liens pratiques*) et consultables sur le site internet www.artisanat.fr (rubrique *Les CMA recrutent*).

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant et est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale ou de la Fonction publique hospitalière.

**Arrêté du 30 septembre 2013
portant nomination au conseil d'administration du
centre technique des industries aérauliques et thermiques
(CETIAT)**

Le ministre du Redressement productif,

Vu les articles L342-1 à L342-13 du code de la recherche ;

Vu les statuts du Centre technique des industries aérauliques et thermiques ;

arrête

article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration du centre technique des industries aérauliques et thermiques à compter du 6 octobre 2013 :

Au titre des représentants des chefs d'entreprises des industries de l'aérouauique, de la thermique et du conditionnement d'air :

Mme Elisabeth Bardet

M. Eric Bataille

M. Frédéric Bruyère

M. Claude Freyd

M. Claude Gross

M. Jérôme Maldonado

M. Jean-François Nouvel

M. Emmanuel Pelloquin

M. Philippe Pieters

Au titre des représentants des salariés des entreprises des industries de l'aérouauique, de la thermique et du conditionnement d'air :

M. Guido Espinoza

M. Jean-Michel Pfister

Au titre des personnalités qualifiées représentant l'enseignement supérieur et la recherche ou particulièrement compétentes :

M. Jocelyn Bonjour

Mme Françoise Charbit

M. Philippe Choderlos de Laclos

M. Jean-Luc Laurent

Mme Carole Le Gall

Leur mandat expirera le 5 octobre 2016.

article 2

Le directeur général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Ivry-sur-Seine, le 30 septembre 2013

Pour le ministre du Redressement productif,

Et par délégation,

Sylvie Metz-Larue

**Arrêté du 22 octobre 2013
portant nomination au conseil d'administration
du comité de développement et de promotion des industries françaises
de l'ameublement.**

Le ministre du Redressement productif,

Vu le décret n°2009-371 du 1^{er} avril 2009 autorisant la transformation du comité de développement des industries françaises de l'ameublement en comité professionnel de développement économique et étendant ses attributions.

Vu les propositions des syndicats professionnels représentatifs du secteur

arrête

article 1

Sont nommés membres du conseil d'administration du comité professionnel de développement et de promotion de l'habillement pour une durée de quatre ans :

Au titre des représentants des chefs d'entreprises des industries de l'ameublement :

*Luc Barrière
Henri Griffon
Daniel Torrè
Jean-Marie Lacombe
Jacques Cuelhe
Philippe A. Mayer
Cécile Cantrelle
Dominique Weber*

Au titre des chefs d'entreprises des industries du bois :

*Jean-Marc Desmedt
Luc Charmasson
Vincent Pasquet
Marc Vincent
Tanguy Massart
Philippe Roux*

Au titre des personnalités choisies en raison de leur compétence :

*Christine Colin
Mélanie Gaudin
Dominique Choay
Alain Derey
Gérard Mathieu
Armand Godevin
Stéphane Hameury*

article 2

Le directeur général de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Ivry-sur-Seine, le 22 octobre 2013

Pour le ministre du Redressement productif,

Et par délégation

Le chef du service de l'Industrie,

Sylvie Metz-Larue

Arrêté du 11 juillet 2013 portant nomination à la Commission nationale chargée de l'examen des demandes d'autorisation d'inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables

Le ministre de l'Économie et des Finances,

Vu l'article 7 bis de l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable ;

Vu l'article 88 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 modifié relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable ;

arrête

article 1

Madame Daniel-Prevel (*Maud*) est désignée comme membre suppléant de la commission nationale instituée par l'article 88 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 modifié relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, en remplacement de Madame Thibault (*Chantal*), pour siéger en qualité de représentant de la ministre l'Économie et des Finances.

article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait à Paris, le 11 juillet 2013

Pour le ministre et par délégation,

La chef de Bureau,

Christine Mangas

Arrêté du 29 août 2013
portant nomination du commissaire du Gouvernement près le Conseil
régional de l'Ordre des experts-comptables de Rhône-Alpes
et du commissaire du Gouvernement près le Conseil régional de l'Ordre
des experts-comptables d'Auvergne

Le ministre de l'Économie et des Finances et le ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 56,

arrêtent

article 1^{er}

Monsieur Rivard (*Stéphan*) est nommé, à compter du 1^{er} août 2013, commissaire du Gouvernement près le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Rhône-Alpes en remplacement de Monsieur Moncere (*Bernard*) ;

article 2

Monsieur Freville (*William*) est nommé, à compter du 1^{er} septembre 2013, commissaire du Gouvernement près le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables d'Auvergne, en remplacement de Monsieur Thierree (*Jean*).

article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait à Paris, le 29 août 2013

Le ministre de l'Économie et des Finances,

Pierre Moscovici

Le ministre délégué auprès du ministre
de l'Économie et des Finances, chargé du Budget,

Bernard Cazeneuve

Arrêté du 13 septembre 2013 portant nomination à la Commission nationale chargée de l'examen des demandes d'autorisation d'inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables

Le ministre de l'Économie et des Finances,

Vu l'article 7 bis de l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable ;

Vu l'article 88 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 modifié relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable ;

arrête

article 1

Madame Massoni (*Joëlle*) est désignée comme membre titulaire de la commission nationale instituée par l'article 88 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 modifié relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, en remplacement de Monsieur Marcus (*Edouard*), pour siéger en qualité de représentant du ministre l'Économie et des Finances.

article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait à Paris, le 13 septembre 2013

Pour le ministre et par délégation

La chef de bureau,

Christine Mangas

**Arrêté du 2 septembre 2013
portant délégation de signature de la direction régionale d'Alsace
(Institut national de la Statistique et des Études économiques)**

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la Statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 12 août 2013 portant nomination d'un directeur régional l'Institut national de la Statistique et des Études économiques.

arrête :

article 1er

Délégation est donnée à M. *Joël* Creusat, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale d'Alsace les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

article 2

Délégation est donnée à M. *Joël* Creusat, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale d'Alsace tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

article 3

Délégation est donnée à M. *René* Fischer, attaché d'administration centrale, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale d'Alsace les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

article 4

Délégation est donnée à M. *René* Fischer, attaché d'administration centrale, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale d'Alsace tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

article 5

Délégation est donnée à M. *Jean-Pierre* Courson, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Joëlle* Gueugnon, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale d'Alsace les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

article 6

Délégation est donnée à M. *Jean-Pierre* Courson, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Joëlle* Gueugnon, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale d'Alsace tous ordres de mission.

article 7

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2013.

article 8

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 2 septembre 2013

Jean-Luc Tavernier
directeur général de l'INSEE

**Arrêté du 2 septembre 2013
portant délégation de signature de la direction régionale de Basse-
Normandie (Institut national de la Statistique et des Études
économiques)**

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2013 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la statistique et des Études économiques.

arrête :

article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Daniel* Brondel, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Basse-Normandie les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

article 2

Délégation est donnée à M. *Daniel* Brondel, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Basse-Normandie tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

article 3

Délégation est donnée à Mme *Régine* Soares, chargée de mission, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale de Basse-Normandie les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

article 4

Délégation est donnée à Mme *Régine* Soares, chargée de mission, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale de Basse-Normandie tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

article 5

Délégation est donnée à Mme *Patricia* Rieutord, attachée d'administration centrale, à M. *Julien* Bechtel, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Éric* Lagardère, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie dans la limite des attributions de la direction régionale de Basse-Normandie les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

article 6

Délégation est donnée à Mme *Patricia* Rieutord, attachée d'administration centrale, à M. *Julien* Bechtel, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Éric* Lagardère, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Basse-Normandie tous ordres de mission.

article 7

L'arrêté du 8 mars 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de Basse-Normandie (Institut national de la statistique et des Études économiques) est abrogé.

article 8

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 2 septembre 2013

Jean-Luc Tavernier
directeur général de l'INSEE

**Arrêté du 2 septembre 2013
portant délégation de signature de la direction régionale de
Champagne-Ardenne (Institut national de la Statistique et des Études
économiques)**

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2013 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la statistique et des Études économiques.

arrête :

article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme *Laurence* Bloch, inspectrice générale de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Champagne-Ardenne les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

article 2

Délégation est donnée à Mme *Laurence* Bloch, inspectrice générale de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Champagne-Ardenne tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

article 3

Délégation est donnée à Mme *Sandrine* Rigolot, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Champagne-Ardenne les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

article 4

Délégation est donnée à Mme *Sandrine* Rigolot, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Champagne-Ardenne tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

article 5

Délégation est donnée à M. *Pierre* Valadou, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Catherine* Fischer, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Champagne-Ardenne les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

article 6

Délégation est donnée à M. *Pierre* Valadou, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Catherine* Fischer, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Champagne-Ardenne tous ordres de mission.

article 7

L'arrêté du 9 octobre 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de Champagne-Ardenne (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

article 8

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2013.

article 9

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 2 septembre 2013

Jean-Luc Tavernier
directeur général de l'INSEE

Arrêté du 2 septembre 2013
portant délégation de signature de la direction régionale
de Midi-Pyrénées
(Institut national de la Statistique et des Études économiques)

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2010 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la statistique et des Études économiques.

arrête :

article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Jean-Philippe* Grouthier, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Midi-Pyrénées les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

article 2

Délégation est donnée à M. *Jean-Philippe* Grouthier, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Midi-Pyrénées tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

article 3

Délégation est donnée à M. *Erik* Demaret, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale de Midi-Pyrénées les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

article 4

Délégation est donnée à M *Erik* Demaret, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale de Midi-Pyrénées tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

article 5

Délégation est donnée à Mme *Carole* Moretti, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Yves* Calderini, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Midi-Pyrénées les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

article 6

Délégation est donnée à Mme *Carole* Moretti, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Yves* Calderini, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Midi-Pyrénées tous ordres de mission.

article 7

L'arrêté du 30 juillet 2013 portant délégation de signature de la direction régionale de Midi-Pyrénées (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

article 8

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 2 septembre 2013

Jean-Luc Tavernier
directeur général de l'INSEE

Arrêté du 2 septembre 2013
portant délégation de signature de la direction régionale
des Pays de la Loire
(Institut national de la Statistique et des Études économiques)

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2010 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la statistique et des Études économiques.

arrête :

article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Jean-Paul* Faur, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale des Pays de la Loire les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

article 2

Délégation est donnée à M. *Jean-Paul* Faur, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale des Pays de la Loire tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

article 3

Délégation est donnée à Mme *Brigitte* Michel, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale des Pays de la Loire les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

article 4

Délégation est donnée à Mme *Brigitte* Michel, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale des Pays de la Loire tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

article 5

Délégation est donnée à M. *Bruno* Priou, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Olivier* Aguer, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Alain* Maurand, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M *Patrick* Vigouroux, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale des Pays de la Loire les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

article 6

Délégation est donnée à M. *Bruno* Priou, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Olivier* Aguer, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Alain* Maurand, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M *Patrick* Vigouroux, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale des Pays de la Loire tous ordres de mission.

article 7

L'arrêté du 9 octobre 2012 portant délégation de signature de la direction régionale des Pays de la Loire (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

article 8

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2013.

article 9

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 2 septembre 2013

Jean-Luc Tavernier
directeur général de l'INSEE

Arrêté du 2 septembre 2013
portant délégation de signature de la direction régionale
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
(Institut national de la Statistique et des Études économiques)

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2013 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la statistique et des Études économiques.

arrête :

article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Patrick* Redor, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

article 2

Délégation est donnée à M. *Patrick* Redor, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

article 3

Délégation est donnée à M. *Christian* Lasselot, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au

budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

article 4

Délégation est donnée à M. *Christian* Lasselot, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

article 5

Délégation est donnée à M. *Olivier* Biau, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Stéphane* Richard, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Isabelle* Gauchenot, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Gérard* Bonnin, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

article 6

Délégation est donnée à M. *Olivier* Biau, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Stéphane* Richard, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Isabelle* Gauchenot, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Gérard* Bonnin, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur tous ordres de mission.

article 7

L'arrêté du 8 mars 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de Provence Alpes Côte d'Azur (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

article 8

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 2 septembre 2013

Jean-Luc Tavernier
directeur général de l'INSEE

Arrêté du 18 septembre 2013
portant délégation de signature de la direction régionale de Haute-
Normandie (Institut national de la Statistique et des Études
économiques)

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2013 portant affectation d'un directeur régional de l'Institut national de la statistique et des Études économiques.

arrête :

article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Jean-Christophe* Fanouillet, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Haute-Normandie les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

article 2

Délégation est donnée à M. *Jean-Christophe* Fanouillet, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Haute-Normandie tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

article 3

Délégation est donnée à M. *Christian* Camesella, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale de Haute-Normandie les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget

opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

article 4

Délégation est donnée à M. *Christian* Camesella, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale de Haute-Normandie tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

article 5

Délégation est donnée à M. *François-Pierre* Gitton, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Jean-Louis* Reboul, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Haute-Normandie les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

article 6

Délégation est donnée à M. *François-Pierre* Gitton, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à M. *Jean-Louis* Reboul, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Haute-Normandie tous ordres de mission.

article 7

L'arrêté du 30 juillet 2013 portant délégation de signature de la direction régionale de Haute-Normandie (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

article 8

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} octobre 2013.

article 9

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 18 septembre 2013

Jean-Luc Tavernier

directeur général de l'INSEE

Arrêté du 18 septembre 2013
portant délégation de signature de la direction régionale de Picardie
(Institut national de la Statistique et des Études économiques)

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2011 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la statistique et des Études économiques.

arrête :

article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme *Yvonne* Perot, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Picardie les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

article 2

Délégation est donnée à Mme *Yvonne* Perot, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Picardie tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

article 3

Délégation est donnée à M. *Philippe* Neuilly, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Picardie les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

article 4

Délégation est donnée à M. *Philippe* Neuilly, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Picardie tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

article 5

Délégation est donnée à Mme *Danièle* Lavenseau, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Catherine* Bisson, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Picardie les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

article 6

Délégation est donnée à Mme *Danièle* Lavenseau, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Catherine* Bisson, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Picardie tous ordres de mission.

article 7

L'arrêté du 8 mars 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de Picardie (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

article 8

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 18 septembre 2013

Jean-Luc Tavernier
directeur général de l'INSEE

Arrêté du 3 octobre 2013
portant délégation de signature de la direction régionale de Bourgogne
(Institut national de la Statistique et des Études économiques)

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'Outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d'organisation de l'Institut national de la statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l'Institut national de la statistique et des Études économiques ;

Vu l'arrêté du 25 février 2010 portant nomination d'un directeur régional de l'Institut national de la statistique et des Études économiques.

arrête :

article 1^{er}

Délégation est donnée à M. *Moïse* Mayo, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Bourgogne les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 2.

article 2

Délégation est donnée à M. *Moïse* Mayo, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Bourgogne tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d'un montant inférieur au seuil défini à l'article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

article 3

Délégation est donnée à M. *Robert* Viatte, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Bourgogne les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 4.

article 4

Délégation est donnée à M. *Robert Viatte*, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Bourgogne tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

article 5

Délégation est donnée à M. *Pascal Avet*, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Marie-Laure Monteil*, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Bourgogne les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

article 6

Délégation est donnée à M. *Pascal Avet*, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Marie-Laure Monteil*, attachée statisticienne de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale de Bourgogne tous ordres de mission.

article 7

L'arrêté du 25 octobre 2012 portant délégation de signature de la direction régionale de Bourgogne (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

article 8

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme

Fait le 4 octobre 2013

Jean-Luc Tavernier
directeur général de l'INSEE

Arrêté du 4 octobre 2013
portant délégation de signature de la direction régionale d’Île-de-France (Institut national de la Statistique et des Études économiques)

Le directeur général de l’Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l’obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 pris pour l’application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l’Institut national de la statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d’Outre-mer ;

Vu le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives ;

Vu le décret n° 89-373 du 9 juin 1989 relatif aux modalités d’organisation de l’Institut national de la statistique et des Études économiques et modifiant la loi du 27 avril 1946 portant ouverture et annulation de crédits sur l’exercice de 1946 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 22 février 2012 portant nomination du directeur général de l’Institut national de la statistique et des Études économiques ;

Vu l’arrêté du 1er septembre 2011 portant nomination d’un directeur régional de l’Institut national de la statistique et des Études économiques.

arrête :

article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme *Sylvie* Lagarde, inspectrice générale de l’Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l’effet de signer, au nom du ministre chargé de l’Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale d’Île-de-France les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l’article 2.

article 2

Délégation est donnée à Mme *Sylvie* Lagarde, inspectrice générale de l’Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l’effet de signer, au nom du ministre chargé de l’Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale d’Île-de-France tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel, à l’exercice des attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et contrats locaux d’un montant inférieur au seuil défini à l’article 26 du code des marchés publics, à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable, aux ordres de mission, aux conventions et partenariats locaux.

article 3

Délégation est donnée à M. *Jean* Lienhardt, administrateur de l’Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l’effet de signer, au nom du ministre chargé de l’Économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale d’Île-de-France les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l’article 4.

article 4

Délégation est donnée à M. *Jean* Lienhardt, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale d'Île-de-France tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

article 5

Délégation est donnée à M. *Alain* Chong Kee, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite de ses attributions au sein de la direction régionale d'Île-de-France les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 6.

article 6

Délégation est donnée à M. *Alain* Chong-Kee, attaché statisticien de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale d'Île-de-France tous actes et décisions relatifs à la liquidation des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable et aux ordres de mission.

article 7

Délégation est donnée à M. *Patrick* Hernandez, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Anne* Jobert-Gouezel, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite de leurs attributions au sein de la direction régionale d'Île-de-France les actes et décisions relatifs aux dépenses et recettes imputées au budget opérationnel central du programme 220 « Statistiques et Études économiques » et définis à l'article 8.

article 8

Délégation est donnée à M. *Patrick* Hernandez, administrateur de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à Mme *Anne* Jobert-Gouezel, administratrice de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, à l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'Économie et dans la limite des attributions de la direction régionale d'Île-de-France tous ordres de mission.

article 9

L'arrêté du 30 juillet 2013 portant délégation de signature de la direction régionale d'Île-de-France (Institut national de la Statistique et des Études économiques) est abrogé.

article 10

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait le 4 octobre 2013

Jean-Luc Tavernier
directeur général de l'INSEE

**Décision n° 717-DG75-C201 du 10 octobre 2013
relative aux attributions du centre de services des ressources humaines
de la direction générale de l'Institut national de la Statistique
et des Études économiques**

Le directeur général de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques,

Vu la loi n° 46-854 du 27 avril 1946 modifiée portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946, notamment ses articles 32 et 33 ;

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 modifié pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la Statistique et des Études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif à l'organisation de la direction générale de l'Institut national de la Statistique et des Études économiques, notamment le II de son article 3 et son article 10 ;

Vu l'avis du comité technique de réseau de l'INSEE en date du 19 septembre 2013,

décide :

article 1

Les dispositions du onzième alinéa du II de l'article 3 de l'arrêté du 24 juillet 2012 susvisé, relatives au centre de services des ressources humaines de Metz, prennent effet :

- le 1^{er} décembre 2013 pour ce qui concerne les attributions de gestion administrative, dans les conditions prévues à l'article 2 ;
- à la même date pour ce qui concerne les attributions de gestion de la paie des agents contractuels exerçant des missions d'enquête pour l'INSEE ;
- à une date ultérieure restant à déterminer pour ce qui concerne les attributions de gestion de la paie des autres personnels en fonction dans les services de l'INSEE ; jusqu'à cette date et en application du IV de l'article 10 de l'arrêté du 24 juillet 2012 précité, le département « gestion des ressources humaines » reste responsable de l'exécution des opérations liées à la pré-liquidation de leur paye ainsi que de la gestion des échanges avec le comptable public chargé du paiement de leurs rémunérations.

article 2

En application du onzième alinéa du II de l'article 3 de l'arrêté du 24 juillet 2012 précité, le centre de services des ressources humaines de Metz est chargé d'effectuer les actes de gestion administrative dont la liste figure en annexe à la présente décision.

article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* des ministères économiques et financiers.

Fait le 10 octobre 2013

Le directeur général de l'Institut national
de la Statistique et des Études économiques,

Signé : *Jean-Luc* Tavernier

Annexe

Actes préparés et signés par délégation, par le centre de service des ressources humaines

Actes concernant les agents titulaires de l'État (toutes catégories) et les stagiaires :

- avancement de grade, d'échelon, de chevron ;
- reclassement à la suite d'une réforme statutaire ;
- intégration, classement ;
- congé parental, congé de présence parentale, congé de solidarité familiale ;
- congé de paternité ;
- congés statutaires de maladie, pour grossesse : couches pathologiques, congés de maternité, d'adoption ;
- disponibilité de droit ;
- temps partiel de droit, temps partiel sur autorisation, temps partiel thérapeutique ;
- congé de longue maladie, congé de longue durée ;
- admission à la retraite, mise à la retraite d'office pour raison de santé.

Actes concernant les agents non titulaires :

- avancement de niveau, de catégorie, d'échelon ;
- congés de toute nature à l'exception des congés annuels (y compris les jours de réduction du temps de travail) et exceptionnels ;
- congé de grave maladie ;
- temps partiel ;
- fin de contrat, dont sur demande de l'agent ou par limite d'âge ou par départ à la retraite.

**Arrêté du 30 août 2013 portant nomination
au Comité consultatif national de règlement amiable des différends
ou des litiges relatifs aux marchés publics**

Le ministre de l'Économie et des Finances,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 127 ;

Vu le décret n°2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2012 portant nomination de Jean-François Guillot, conseiller maître à la Cour des comptes, au Comité consultatif national de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics;

Vu la lettre du 25 février 2013 du vice-président du Comité consultatif national de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics informant de sa démission ;

Vu la lettre du secrétaire général adjoint de la Cour des comptes en date du 13 août 2013 ;

arrête

article 1

M. Cahuzac (*Francis*), conseiller maître à la Cour des comptes, est nommé vice-président du Comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics, en remplacement de M. Guillot (*Jean-François*), conseiller maître à la Cour des comptes, démissionnaire.

article 2

Le chef de service de la direction des Affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce extérieur, du ministère du Redressement productif et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Fait à Paris, le 30 août 2013

Pour le ministre de l'Économie et des Finances

et par délégation

Le chef de service de la direction des Affaires juridiques

Vincent Guitton

**Arrêté du 20 août 2013
portant nomination
de chefs de mission de contrôle général économique et financier**

Le ministre de l'Économie et des Finances et le ministre du Redressement productif ;

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 29 août 1957 modifié portant classement des emplois supérieurs de l'Etat dans les groupes hors échelle ;

arrêtent :

article 1

M. *Yves* Robin, inspecteur général de l'INSEE, chef de service, M. *René-Marc* Viala et Mme *Maud* Bailly-Turchi, contrôleurs généraux économiques et financiers de 1^{ère} classe, sont nommés chefs de mission de contrôle général économique et financier.

article 2

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel des ministères économiques et financiers.

Fait le 20 août 2013

Le ministre de l'Économie et des Finances

Pierre Moscovici

Le ministre du Redressement productif

Arnaud Montebourg

**Arrêté du 3 septembre 2013
portant affectation à la mission « Médias-Culture » du service du
Contrôle général économique et financier**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 3 septembre 2013,

M. Barreix *Claude*, contrôleur général de 2^{ème} classe, est affecté à la mission « Médias-Culture » du service du Contrôle général économique et financier.

**Arrêté du 3 septembre 2013
portant affectation à la mission « Medias-Culture » du service du
Contrôle général économique et financier**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 3 septembre 2013,

Mme Camet *Françoise*, contrôleure générale de 1^{ère} classe, est affectée à la mission « Médias-Culture » du service du Contrôle général économique et financier.

**Arrêté du 3 septembre 2013
portant affectation à la mission fonctionnelle « Contrôle » du service du
Contrôle général économique et financier**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 3 septembre 2013,

M. Buquen *Olivier*, contrôleur général de 1^{ère} classe, est affecté à la mission fonctionnelle « Contrôle » du service du Contrôle général économique et financier.

**Arrêté du 9 octobre 2013
portant affectation à la mission « Agriculture, forêt et pêche »
du service du Contrôle général économique et financier**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 9 octobre 2013,

M. Aubineau *Jean-Luc*, contrôleur général de 1^{ère} classe, est affecté à la mission « Agriculture, forêt et pêche » du service du Contrôle général économique et financier.

**Arrêté du 9 octobre 2013
portant affectation à la mission « Gestion des ressources humaines et
audit salarial du secteur public » du service du Contrôle général
économique et financier**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 9 octobre 2013,

M. Bémol *Jean*, contrôleur général de 2^{ème} classe, est affecté à la mission « Gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public » du service du Contrôle général économique et financier.

**Arrêté du 9 octobre 2013
portant affectation à la mission fonctionnelle « Contrôle » du service du
Contrôle général économique et financier**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 9 octobre 2013,

Mme Deguen *Nathalie*, contrôleure générale de 2^{ème} classe, est affectée à la mission fonctionnelle « Contrôle » du service du Contrôle général économique et financier.

Arrêté du 9 octobre 2013
portant affectation à la mission fonctionnelle « Contrôle » du service du
Contrôle général économique et financier

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 9 octobre 2013,

M. Loste *Pascal*, contrôleur général de 2^{ème} classe, est affecté à la mission fonctionnelle « Contrôle » du service du Contrôle général économique et financier.

Arrêté du 9 octobre 2013
portant affectation à la mission « Couverture des risques sociaux,
cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du Contrôle général
économique et financier

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 9 octobre 2013,

M. Nouvel *Eric*, contrôleur général de 2^{ème} classe, est affecté à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du Contrôle général économique et financier.

**Arrêté du 9 octobre 2013
portant affectation à la mission « Inspection des chambres de
commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat »
du service du Contrôle général économique et financier**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 9 octobre 2013,

M. Robin Yves, chef de mission de contrôle général économique et financier, est affecté à la mission « Inspection des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat » du service du Contrôle général économique et financier.

Arrêté du 9 octobre 2013
portant affectation à la mission « Emploi et formation professionnelle »
du service du Contrôle général économique et financier

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 9 octobre 2013,

M. Talaud *Yves*, contrôleur général de 2^{ème} classe, est affecté à la mission « Emploi et formation professionnelle » du service du Contrôle général économique et financier.

**Décision du 1^{er} septembre 2013
portant affectation à la mission fonctionnelle « Audit »
du service du Contrôle général économique et financier**

Par décision du chef du service du Contrôle général économique et financier en date du 1^{er} septembre 2013,

M. Chiocchia *Bruno*, administrateur civil hors classe, est affecté à la mission fonctionnelle « Audit » du service du Contrôle général économique et financier.

**Décision du 1^{er} septembre 2013
portant affectation à la mission fonctionnelle « Audit »
du service du Contrôle général économique et financier**

Par décision du chef du service du Contrôle général économique et financier en date du 1^{er} septembre 2013,

M. Connan *Jean-François*, administrateur civil hors classe, est affecté à la mission fonctionnelle « Audit » du service du Contrôle général économique et financier.

**Décision du 8 octobre 2013
portant affectation à la mission fonctionnelle « Audit »
du service du Contrôle général économique et financier**

Par décision du chef du service du Contrôle général économique et financier en date du 8 octobre 2013,

M. Siret *Lionel*, administrateur civil hors classe, est affecté à la mission fonctionnelle « Audit » du service du Contrôle général économique et financier.

**Arrêté du 3 septembre 2013
modifiant l'arrêté du 23 avril 2013
portant désignation des membres
de la commission administrative paritaire
compétente à l'égard du corps des ingénieurs des mines.**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 3 septembre 2013, l'arrêté du 23 avril 2013 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des mines est modifié comme suit :

- à l'article 2 1°, après le nom de Mme *Sandrine Lémery*, les mots « *chef du service coordination au secrétariat général pour la modernisation de l'action publique* » sont remplacés par « *membre du Conseil général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies* » ;
- à l'article 2 2°, après le nom de M. *Alain Vallet*, les mots « *chef du service du pilotage et de l'évolution des services coordination au secrétariat général du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie* » sont remplacés par « *directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France* ».

**Arrêté du 27 septembre 2013
portant inscription à un tableau d'avancement de grade
(corps des ingénieurs des mines)**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances, en date du 27 septembre 2013, le tableau principal d'avancement pour l'année 2013 au grade d'ingénieur en chef des mines est établi ainsi qu'il suit :

N° 1 -	M. <i>Rémi</i> Stéfanini	N° 20 -	Mme <i>Anne-Lise</i> Leroy
N° 2 -	M. <i>Mathieu</i> Brédif	N° 21 -	M. <i>Akilles</i> Loudière
N° 3 -	M. <i>Jean-René</i> Reinhard	N° 22 -	M. <i>Aurélien</i> Louis
N° 4 -	M. <i>Yannick</i> Seurin	N° 23 -	M. <i>Arnaud</i> Mazier
N° 5 -	M. <i>Stéphane</i> Valois	N° 24 -	M. <i>Frédéric</i> Morlot
N° 6 -	M. <i>Romain</i> Beaume	N° 25 -	Mme <i>Isabelle</i> Serre
N° 7 -	Mme <i>Cécile</i> Tlili	N° 26 -	Mme <i>Domitille</i> Bonnefoi
N° 8 -	Mme <i>Emilie</i> Quéma	N° 27 -	M. <i>Sébastien</i> Dessillons
N° 9 -	M. <i>Emmanuel</i> Dupouy	N° 28 -	M. <i>Simon-Pierre</i> Eury
N° 10 -	Mme <i>Anne-Florence</i> Canton	N° 29 -	M. <i>Thomas</i> Houdré
N° 11 -	M. <i>Jérémy</i> Bouttier	N° 30 -	Mme <i>Catherine</i> Lagneau
N° 12 -	M. <i>Stéphane</i> Noël	N° 31 -	M. <i>Mathias</i> Lelièvre
N° 13 -	M. <i>Matthieu</i> Agogue	N° 32 -	M. <i>Pascal</i> Lignères
N° 14 -	M. <i>Xavier</i> Allamigeon	N° 33 -	M. <i>Pierre</i> Pribile
N° 15 -	M. <i>Jean-Sébastien</i> Basset	N° 34 -	M. <i>Christophe</i> Schramm
N° 16 -	Mme <i>Julie</i> Chabroux	N° 35 -	M. <i>Damien</i> Siess
N° 17 -	M. <i>Xavier</i> Chassagneux	N° 36 -	M. <i>Gaëtan</i> Rudant
N° 18 -	M. <i>Samuel</i> Dalens	N° 37 -	M. <i>Didier</i> Chauveau
N° 19 -	M. <i>Thomas</i> Fuhr		

**Arrêté du 27 septembre 2013
portant inscription à un tableau d'avancement de grade
(corps des ingénieurs des mines)**

Par arrêté du ministre de l'Économie et des Finances, en date du 27 septembre 2013, le tableau principal d'avancement pour l'année 2013 au grade d'ingénieur général des mines est établi ainsi qu'il suit :

N° 1 -	M. <i>Marcel</i> Popper	N° 14 -	M. <i>Christophe</i> Rouquié
N° 2 -	M. <i>Daniel</i> Dumay	N° 15 -	M. <i>Antoine-Tristan</i> Mocilnikar
N° 3 -	Mme <i>Nicole</i> Clavier-Laborde	N° 16 -	M. <i>Yves</i> Billon
N° 4 -	M. <i>François</i> Tempé	N° 17 -	M. <i>Nicolas</i> Conso
N° 5 -	M. <i>Francis</i> Faller	N° 18 -	M. <i>Patrick</i> Olivier
N° 6 -	M. <i>Antoine</i> de Tarle	N° 19 -	M. <i>Thomas</i> Bonald
N° 7 -	M. <i>Bernard</i> Barral	N° 20 -	M. <i>Guillaume</i> Breton
N° 8 -	M. <i>Christophe</i> Bérat	N° 21 -	M. <i>Xavier</i> Bravo
N° 9 -	M. <i>Jean-Benoît</i> Besset	N° 22 -	Mme <i>Virginie</i> Schwarz
N° 10 -	M. <i>Cyrille</i> Breux	N° 23 -	M. <i>Patrice</i> Greliche
N° 11 -	M. <i>Serge</i> Le Potier	N° 24 -	M. <i>Laurent</i> Herr
N° 12 -	M. <i>Serge</i> Ravez	N° 25 -	M. <i>Jean-Philippe</i> Vert
N° 13 -	M. <i>Matthieu</i> Schuler	N° 26 -	M. <i>Rémi</i> Steiner

**Arrêté du 18 septembre 2013
portant nomination au conseil d'administration de l'Institut Mines-
Télécom**

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 18 septembre 2013,
M. Steffann (*Jean-Marc*), directeur Développement et directeur du Système d'information du
Groupe Docapost, est nommé membre du conseil d'administration de l'Institut Mines-
Télécom, au titre des personnalités qualifiées, reconnues pour leur compétence dans les
domaines scientifique, technologique, économique et industriel.

Arrêté du 20 septembre 2013
rapportant l'arrêté du 19 décembre 2005 portant attribution du titre
d'ingénieur diplômé de l'Institut national des télécommunications
(Télécom SudParis)

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 20 septembre 2013,
A l'article 1er de l'arrêté du 19 décembre 2005 susvisé, les mots : « Mlle Jamoussi (*Anissa*) »
sont rapportés et remplacés par les mots : « Mlle Jammoussi (*Anissa*) ».

Arrêté du 21 octobre 2013
portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale
supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech)

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 21 octobre 2013,

M. Naouri (*Jean-Yves*), directeur général délégué de Publicis Groupe, est nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en raison de ses compétences scientifiques, technologiques, économiques et industrielles, à compter du 11 octobre 2013.

M. Caine (*Patrice*), directeur général Opérations et Performance du Groupe Thalès, est nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en raison de ses compétences scientifiques, technologiques, économiques et industrielles en remplacement de M. Pouyanné (*Patrick*).

M. Lefebvre (*François*), directeur général du Groupe Ponticelli, président de l'association amicale des anciens élèves, est nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en raison de ses compétences scientifiques, technologiques, économiques et industrielles, sur proposition de l'association des anciens élèves de l'école, en remplacement de M. Trouvé (*Thierry*).

Les mandats de Mme Kocher (*Isabelle*), directeur général adjoint en charge des finances de Gdf Suez et de Mme Paté-Cornell (*Elisabeth*), professeur en Management Science et Engineering à l'Université de Stanford, comme membres de ce conseil d'administration sont renouvelés à compter du 14 octobre 2013.

M. Faure (*Pascal*), directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services est nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie, à compter du 29 octobre 2013.

M. Michel (*Laurent*), directeur général de l'énergie et du climat au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie est nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie, à compter du 11 octobre 2013.

Le mandat de Mme Féjoz (*Michèle*), directrice des ressources humaines, secrétaire générale adjointe des ministères économiques et financiers, en tant que représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie, est renouvelé à compter du 11 octobre 2013.

Mme Kériel (*Christiane*), conseillère d'établissement auprès de la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, est nommée membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en tant que représentant de l'État, sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur, à compter du 11 octobre 2013.

Le mandat de M. Dubreuil (*Bernard*), conseiller régional de la région Ile-de-France, comme membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en tant que représentant des collectivités territoriales de la région Ile-de-France, est renouvelé à compter du 22 octobre 2013.

Arrêté du 9 octobre 2013
portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale
supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité Microélectronique et
Applications

Par arrêté du ministre du Redressement Productif en date du 9 octobre 2013,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité Microélectronique et Applications, est attribué aux élèves titulaires de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne sortis de l'école en 2013, désignés ci-après :

Avec félicitations :

M. Ascheri (*Guillaume*).
M. Deleuil (*Florian*).
M. Garbaya (*Walid*).
M. Pescheloche (*Corentin*).
Mme Pham (*Johanna*).
Mme Sabourin (*Mathilde*).
Mme Savouré (*Maureen*).

Sans félicitations :

M. Alaoui El Mdarhri (*Ismael*).
Mme Arfaoui (*Nadia*).
M. Bailly (*Christian*).
M. Baudin (*Thomas*).
M. Blanc (*Hugo*).
M. Blanc (*Mathieu*).
M. Blin (*Florian*).
M. Bou Nader (*Nicolas*).
M. Bourgeois (*Fabien*).
M. Boyer (*Florent*).
Mme Carmouse (*Laure*).
M. Chausson (*Jérémy*).
M. Chiu (*Eric*).
M. Coutadeur (*Julien*).
M. Crussely (*Olivier*).
M. David-Sivelle (*Adrien*).
M. Delouche (*Johan*).
Mme Detilleux (*Claire*).
M. Diene (*Babacar*).
M. Duhalde (*Yannick*).
M. Durieux (*Xavier*).
M. El Ayadi (*Yassine*).
M. Falaki (*Fahd*).
M. Ficheux (*Julien*).
M. Foudil (*Samir*).
Mme Ghaouzy (*Oumaima*).
Mme Giraud (*Aurélié*).
Mme Goguillon (*Jessica*).
Mme Hardy (*Eléonore*).
Mme Jouanny (*Emilie*).
M. Kamoun (*Alexandre*).
M. Khandali (*Sami*).

Mme Khati (*Louiza*).
M. Krawczyk (*William*).
M. Kyelem (*Yves*).
M. Lacroix (*Charlie*).
M. Lamothe (*Romain*).
M. Leclerc (*Sébastien*).
M. Lecointe (*Simon*).
M. Lecomte (*Maxime*).
M. Legon (*Arnaud*).
M. Legrigois (*Laurent*).
M. Lemaire (*Raphaël*).
M. Lienhard (*Pierre*).
M. Lonjaret (*Thomas*).
M. Marchand (*Cédric*).
M. Morard (*Yannic*).
Mme Moreschini (*Betty*).
Mme Nguena Kenne (*Marlène*).
M. Parlier (*Geoffrey*).
M. Phan (*Huy Nhàn*).
M. Portpin (*Ludovic*).
M. Prygiel (*Ulysse*).
Mme Raffoul (*Marguerite*).
Mme Roumieu (*Louisiane*).
Mme Rousseau (*Eva*).
Mme Rutillet (*Estelle*).
M. Sadouki (*Driss*).
M. Saleem (*Umar*).
Mme Samb (*Déthié*).
M. Santini (*Guillaume*).
M. Sene (*Abdoul Aziz*).
Mme Sidibé (*Diouka*).
M. Trifault (*Jérémy*).
Mme Trojman (*Sandra*).
M. Vabre (*Tristan*).
M. Vilmouth (*Cédric*).
M. Vinot (*Benjamin*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, spécialité Microélectronique et Applications, confère de plein droit le grade de master.

**Arrêté du 10 octobre 2013
portant nomination du directeur adjoint de l'École nationale supérieure
des mines de Saint-Etienne**

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 10 octobre 2013,
M. Cournil (*Michel*), professeur de classe exceptionnelle de l'Institut Mines-Télécom, est
nommé directeur adjoint de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, à
compter du 15 octobre 2013.

L'arrêté du 28 septembre 2009 est abrogé.

Arrêté du 10 octobre 2013
portant nomination du directeur adjoint chargé des formations sous
statut étudiant de l'École nationale supérieure des mines de Saint-
Étienne

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 10 octobre 2013,

M. Olgne (*Xavier*), cadre dirigeant de l'Institut Mines-Télécom, est nommé directeur adjoint chargé des formations sous statut étudiant de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, à compter du 15 octobre 2013.

**Arrêté du 10 octobre 2013
mettant fin aux fonctions du directeur adjoint chargé du
développement et de l'innovation à l'École nationale supérieure des
mines de Saint-Etienne**

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 10 octobre 2013,

Il est mis fin, à compter du 1^{er} novembre 2013, aux fonctions de M. Ochoa (*Daniel*), ingénieur en chef des mines, en qualité de directeur adjoint chargé du développement et de l'innovation à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne.

Arrêté du 10 octobre 2013
portant nomination du directeur adjoint chargé de la recherche et de
l'innovation de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 10 octobre 2013,
M. Roux (*Christian*), professeur contractuel de classe exceptionnelle de l'Institut Mines-Télécom, est nommé directeur adjoint chargé de la recherche et de l'innovation de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, à compter du 1^{er} novembre 2013.

Arrêté du 21 octobre 2013
portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale
supérieure des mines de Saint-Etienne (Mines Saint-Etienne)

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 21 octobre 2013,

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, en raison de leurs compétences scientifiques, technologiques, économiques et industrielles, à compter du 11 octobre 2013 :

- Mme Plateau (*Brigitte*), administrateur général du Groupe Grenoble INP,
- Mme Badiche (*Julie*), présidente d'Easydis, présidente d'Easydis et directrice Supply Chain et Logistique du Groupe Casino,
- Mme Desclozeaux (*Sybille*), directrice générale d'Etudes et Réalisation Techniques et Mécaniques (IRTEM),
- M. Lassus (*Marc*), ingénieur physicien, consultant indépendant.

Les mandats de M. Weichert (*Dieter*), directeur de l'Institut de mécanique générale à Aachen (Allemagne) et de M. Coffinet (*Christian*), président de l'amicale des anciens élèves de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, comme membres de ce conseil d'administration sont renouvelés à la même date.

M. Nicolas (*Philippe*), directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Rhône-Alpes est nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie, en remplacement de M. Delarbre (*Michel*).

Sont nommées membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, en qualité de représentantes de l'État, à compter du 11 octobre 2013 :

Sur proposition du ministre chargé de la recherche,

Mme Jullian (*Sophie*), déléguée régionale à la recherche et à la technologie pour la région Rhône-Alpes,

Sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Mme Moulin-Civil (*Françoise*), rectrice de l'académie de Lyon.

Arrêté du 21 octobre 2013
portant attribution du diplôme d'ingénieur civil de l'École nationale
supérieure des mines de Saint-Etienne
(cycle Ingénieurs civils)

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 21 octobre 2013,

Le diplôme d'ingénieur civil de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne est attribué aux élèves titulaires de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne sortis de l'école en 2013, désignés ci-après :

Mention Très Bien

M. Benfaddoul (*Hatim*).
Mme Berthot (*Charline*).
M. Bizollon (*William*).
M. Bréchnignac (*Léo*).
Mme Dawant (*Morgane*).
Mme De Pascal (*Isaure*).
M. Farah (*Georges*).
Mme Fourquin (*Hélène*).
Mme Fuhrmann (*Marion*).
Mme Giffard-Roisin (*Sophie*).
M. Hu (*Pan*).
Mme Jamoneau (*Aurélié*).
Mme Khati (*Louiza*).
Mme Mathiolon (*Alexandra*).
Mme Oziat (*Julie*).
M. Prodel (*Martin*).
Mme Roblot (*Laurine*).
M. Siffer (*Alban*).
Mme Sorbier (*Aurore*).
M. Tsnobiladzé (*Paul*).
Mme Wolff (*Marion*).

Mention Bien

M. Battesti (*Pierre-Antoine*).
M. Bénard (*Thomas*).
M. Chelle (*Pierre*).
M. Cherrey (*Maxime*).
M. Chevin (*Antoine*).
M. De Schuttelaere (*Luc*).
M. Demarcy (*Thomas*).
M. Doitrand (*Aurélien*).
Mme Fan (*Xiangjun*).
M. Guillou (*Antoine*).
Mme Hardy (*Eléonore*).
M. Hayet (*Henri*).
M. Karayan (*Charles*).
M. Laby (*Romain*).
M. Le Mao (*David*).
M. Li (*Luye*).
M. Meideck (*Thomas*).

Mme Millot (*Carine*).
M. Moumen (*Mohammed Aymen*).
M. Nguyen (*Huu Bao*).
M. Ouangoul (*Bader*).
M. Pathirage (*Chatura*).
Mme Pelletier (*Chloé*).
M. Ploux (*Benoît*).
M. Retaux (*Nans*).
Mme Rojas Carillo (*Luisa Fernanda*).
M. Sehabiague (*Damien*).
M. Tang (*Yan*).
M. Villien (*Maxime*).
M. Zely (*Jonathan*).

Mention Assez Bien

Mme Avendano Prieto (*Catalina*).
M. Bensenane (*Anis*).
M. Bizouard (*Yacine*).
M. Bouayyad (*Amin*).
Mme Charpagne (*Marie-Agathe*).
M. Déroff (*Alexandre*).
M. Favre (*Guillaume*).
M. Ferreira (*Matthieu*).
Mme Ge (*Qing*).
M. Gillot (*Etienne*).
M. Goutte (*Florian*).
M. Guillet (*Frédéric*).
M. Hocdé (*Kévin*).
M. Lacombe (*Paul*).
Mme Lefebvre (*Esther*).
M. Lisse (*Aurélien*).
M. Loré (*Mathieu*).
Mme Mamin (*Ameline*).
M. Martel (*Tristan*).
M. Perronnet (*Fabien*).
M. Quesada (*Samuel*).
M. Rebelle (*Maxime*).
M. Saillard (*Oliver*).
M. Seznec (*Hoel*).
M. Seznec (*Yann*).
M. Shen (*Yichao*).
Mme Talabard (*Marie*).
M. Teyssier (*Pierre*).
M. Touati (*Selim*).
M. Varennes-Phillit (*Léandre*).
M. Veyron (*Aymeric*).

Sans Mention

M. Aubert (*Arnaud*).
M. Briat (*Martin*).
M. Buchwalter (*Adrien*).
M. Cohen (*Maxime*).

M. Combes (*Antoine*).
M. Lefebvre (*Robin*).
M. Markabawi (*Yazan*).
M. Merzeau (*Pierre*).
M. Oddos (*Nicolas*).
M. Perdrix (*Brice*).
M. Rendekeu (*Josh*).
M. Richert (*Raphaël*).
M. Thery (*Nicolas*).
M. Zhang (*Junhua*).
Mme Zhang (*Qin*).

L'attribution du titre d'ingénieur civil diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne confère de plein droit le grade de master.

Arrêté du 1^{er} octobre 2013
portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale
supérieure des mines d'Alès (Mines Alès)

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 1^{er} octobre 2013,

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, en raison de leurs compétences scientifiques, technologiques, économiques et industrielles, à compter du 11 octobre 2013 :

- Mme Silvestrin (*Claire-Odile*), directeur qualité sécurité environnement Colas Midi-Méditerranée,
- M. Douais (*Henry*), président de la chambre de commerce et d'industrie de Nîmes,
- M. Lallement (*Michel*), sur proposition de l'amicale des anciens élèves de l'école.

Les mandats de M. Cabanat (*Francis*), président de la chambre de commerce et d'industrie d'Alès, de Mme Bellon-Maurel (*Véronique*), directrice adjointe à la stratégie et à la recherche IRSTEA à Montpellier et de M. Carniel (*Christophe*), président de la société VOGO à Montpellier, comme membres de ce conseil d'administration sont renouvelés à la même date.

M. Merle (*Philippe*), directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon est, à compter du 29 octobre 2013, renouvelé comme membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie.

M. Périgaud (*Christian*), délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Languedoc-Roussillon est, à compter du 11 octobre 2013, nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de la recherche.

Les mandats de Mme Le Dain (*Yvonne*), vice-présidente du conseil régional de Languedoc-Roussillon et de M. Gérente (*Marcel*), premier adjoint à la mairie d'Alès, comme membres de ce conseil d'administration sont renouvelés à compter du 11 octobre 2013.

Arrêté du 10 octobre 2013
portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès,
spécialité informatique et réseaux

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 10 octobre 2013,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité informatique et réseaux, est attribué à M. Farinet (*François*), élève titulaire (formation initiale) sorti de l'école en 2012.

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité informatique et réseaux, est attribué aux élèves titulaires (formation initiale) sortis de l'école en 2013, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

M. Baniol (*Thibaud*).
M. Bauer (*Mickaël*).
M. Beauté (*Ivan*).
M. Beillas (*Xavier*).
M. Bougon (*Thibault*).
M. Chincolla (*Aymerick*).
M. Conan (*Valentin*).
M. Debaene (*Kévin*).
Mme Donnadiou (*Delphine*).
M. Dubois (*Antoine*).
M. Farci (*Jérémy*).
M. Grès (*Jérémy*).
M. Labatino (*Mathias*).
M. Larue (*Kévin*).
Mme Leang (*Dahlia*).
M. Lemonier (*Steven*).
M. Merer (*Alban*).
M. Miras (*André*).
M. Mouterde (*Laurent*).
M. Navarro (*Cyri*).
M. Roux (*Thibault*).
M. Tomio (*Nicolas*).
M. Van Diemen (*Gaëtan*).
M. Verstraete (*Didier*).
M. Zambaux (*Stephen*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité informatique et réseaux, confère de plein droit le grade de master.

**Arrêté du 10 octobre 2013
portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès,
spécialité conception et management de la construction**

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 10 octobre 2013,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité conception et management de la construction, est attribué aux élèves titulaires (formation initiale) sortis de l'école en 2013, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

M. Achhab (*Rachid*).
M. Arouto (*Philippe*).
M. Banc (*Yann*).
M. Barette (*Pierre*).
M. Benetti (*Julien*).
M. Bossu (*Guillaume*).
Mme Boucault (*Maud*).
M. Bove (*Morgan*).
M. Clément (*Xavier*).
M. Dumolard (*Adrien*).
M. Farcot (*Guillaume*).
M. Ferrère (*Alexandre*).
M. Girod (*Emmanuel*).
M. Hernandez (*Sylvain*).
M. Lasserre (*Marc*).
M. Lemoine (*Quentin*).
M. Magnin (*Hugo*).
M. Michalis (*Alexis*).
M. Moulin (*Vincent*).
M. Pagenel (*Fabien*).
M. Raffy (*David*).
M. Ribeyre (*Samy*).
Mme Sautel (*Mathilde*).
Mme Sénégas (*Julie*).
Mme Tamri (*Laila*).
Mme Trédan (*Chloé*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, spécialité conception et management de la construction, confère de plein droit le grade de master.

Arrêté du 14 octobre 2013
portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès)

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 14 octobre 2013,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale), sortis de l'école en 2013, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

Au titre de l'année 2011

M. Jost (*Romain*).
Mme Perez (*Marion*).
Mme Taïmouri (*Hajar*).
Mme Verstraete (*Aurélië*).
Mme Zhang (*Kanghan*).
M. Zhou (*Yubaowei*).

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale), sortis de l'école en 2012, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

Au titre de l'année 2012

M. Ansar (*Karim*).
Mme Azaïs (*Coralie*).
Mme Bani (*Marie-Lisa*).
Mme Benaouda (*Navel*).
Mme Cellié (*Lucile*).
M. Charbonnaud (*Thomas*).
M. Delgorgue (*Jérôme*).
M. Dous (*Damien*).
M. Gherardi (*Thibaut*).
M. Guettier (*Simon*).
M. Hidreau (*Teddy*).
Mme Houette (*Chloë*).
M. Le (*Thang*).
M. Lengronne (*Michée*).
M. Monzo (*Jean-Michel*).
Mme Mühlsteff (*Sophie*).
M. Pelekoudas (*Sébastien*).
M. Pons (*Kévin*).
M. Ruellan (*Guirec*).
M. Soulié (*Cyril*).
Mme Zhao (*Chunqing*).

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale), sortis de l'école en 2013, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

Mme Duclos (*Mylène*).
M. Johan (*Antoine*).
M. Maurel (*Gilles*).
M. Rousset (*Jonathan*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

**Arrêté du 14 octobre 2013
portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès**

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 14 octobre 2013,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué, au titre de la validation des acquis de l'expérience, à M. Mauras (*Gwénaél*) et à M. Roubin (*Marc*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

**Arrêté du 14 octobre 2013
portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès)**

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 14 octobre 2013,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué à M. Crépin (*Marc-Olivier*) élève titulaire de formation continue, sorti de l'école en 2012.

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires de formation continue, sortis de l'école en 2013, désignés ci-après :

M. Marziguen (*Mohamed*).

M. Montagné (*Marco*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

**Arrêté du 15 octobre 2013
portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès)**

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 15 octobre 2013,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale), sortis de l'école en 2013, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

Au titre de l'année 2012

Mme Goetz (*Patricia*).

Mme Le Chatelier (*Noémie*).

Mme Lemesre (*Camille*).

M. Marzin (*Stéphane*).

M. Qiu (*Songzi*).

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale), sortis de l'école en 2013, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

M. André (*Romain*).

M. Andrevon (*Arnaud*).

M. Braud (*Olivier*).

Mme Bretecher (*Anne-Lise*).

M. Castel (*François*).

M. Cherai (*Anas*).

M. Civi (*Mathieu*).

Mme Debray (*Perrine*).

M. Dentrux (*Quentin*).

M. Dourdet (*Vincent*).

M. Ezraïdi (*Younes*).

Mme Fougerouse (*Elsa*).

Mme Girod-Beaudet (*Lorelei*).

M. Grémy (*Laurent*).

M. Hildenbrand (*Marc*).

Mme Kocher (*Elodie*).

Mme Lameger (*Caroline*).

M. Latil (*Vincent*).

M. Manificier (*Ian*).

Mme Martin (*Claire*).

Mme Napol (*Alexia*).

M. Pasquier (*Antoine*).

Mme Peraudeau (*Laurence*).

M. Rieu (*Paul-André*).

Mme Robin (*Claire*).

M. Yu (*Dany*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

**Arrêté du 15 octobre 2013
portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès)**

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 15 octobre 2013,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué à Mme Jantolek (*Guillemette*) et à Mme Malon (*Sophia Mady Laure*) élèves titulaires de formation continue, sorties de l'école en 2013.

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

Arrêté du 22 octobre 2013
portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 22 octobre 2013,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale), sortis de l'école en 2013, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

Au titre de l'année 2012

M. Laoufi (*Malek*).

Mme Lecomte (*Caroline*).

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale), sortis de l'école en 2013, désignés ci-après, par ordre alphabétique :

M. Abbé (*Julien*).

M. Barta (*Alexis*).

M. Berthault (*Alexandre*).

M. Blanc (*Benjamin*).

M. Boutakiout (*Adnane*).

M. Boutiyeb (*Abdelhadi*).

Mme Buffard (*Amélie*).

M. Carlier-Mossé (*Valérian*).

M. Catonnet (*Thomas*).

Mme Champin (*Elise*).

M. Cotinat (*Jérémy*).

Mme Daguzan (*Anaïs*).

M. Danan (*David*).

M. Deschamps (*Joris*).

M. Dethyre (*Louis*).

M. Doare (*Guillaume*).

Mme Dumonteil (*Margaux*).

Mme Escarpit (*Annabelle*).

M. Espinasse (*Louis-Marié*).

M. Fan (*Guanbing*).

Mme Fréalle (*Noémie*).

M. Furlanetto (*Julien*).

M. Gamba (*Charles-Alexandre*).

M. Glay (*Pierre*).

Mme Gombert (*Agnès*).

Mme Grangeat (*Amélie*).

M. Grossard (*Benjamin*).

M. Gudefin (*Lionel*).

Mme Guillot (*Flore*).

Mme Henry (*Carole*).

M. Imirzian (*Arthur*).

Mme Job (*Emilie*).

M. Jud (*Benjamin*).

M. Kurtz (*Robin*).

Mme Lafon (*Noémie*).

Mme Lagadec (*Lilly-Rose*).
M. Lambert de Cursay (*Pierre*).
M. Lefèvre (*Bastien*).
M. Lepeu (*Julien*).
Mme Lesueur (*Lauren*).
Mme Li (*Jie*).
M. Likiernik (*Anton*).
M. Limousin (*Philippe*).
M. Lownam (*Xiaolie*).
Mme Luong (*Joanna*).
M. Machizaud (*Thibaut*).
M. Maertens (*Paul*).
M. Maggia (*Thibaut*).
Mme Makdessi (*Laura*).
M. Marchais (*Xavier*).
M. Marchiset (*Cédric*).
M. Mardoukhaev (*Constantin*).
M. Maurin (*Julien*).
M. Merle (*Maxime*).
M. Michel (*Emeric*).
M. Mojica (*Tom*).
M. Montabonnel (*Ghislain*).
M. Navail (*Emmanuel*).
Mme Nivesse (*Camille*).
M. Paux-Debray (*Benoît*).
M. Perrot (*Aymeric*).
M. Picand (*Pierre-Antoine*).
M. Picard (*Adrien*).
M. Pierre (*Kévin*).
M. Pierre (*Sylvain*).
M. Plée (*Rémi*).
M. Ponsolle (*Thibaut*).
M. Regeffe (*Maxime*).
M. Robert (*Etienne*).
M. Samraoui (*Mehdi*).
M. Sansorgne (*Eliot*).
Mme Sarrazin (*Clémentine*).
M. Sauvage (*Guillaume*).
M. Savary (*Olivier*).
M. Semino Vilanova (*Jaume*).
M. Tolaimate (*Mohamed Hamza*).
M. Toque (*Malorie*).
M. Torrens (*Stéphane*).
Mme U (*Caroline*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

Arrêté du 8 octobre 2013
portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines de Douai (Mines Douai)

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 8 octobre 2013,

Est nommée membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai, en raison de ses compétences scientifiques, technologiques, économiques et industrielles, à compter du 11 octobre 2013 :

Mme Bouscary (*Anne-Cécile*), responsable des ressources humaines pour la division Nord-Est-Luxembourg chez Sopragroup.

Les mandats de Mme Bourdon (*Martine*), directrice générale adjointe chez Colas Nord-Picardie, de M. Barberot (*Nicolas*), président du Groupe Europlastiques et de M. Duvivier (*Jean-Marie*), président de l'amicale des anciens élèves de l'École nationale supérieure des mines de Douai, comme membres de ce conseil d'administration sont renouvelés à la même date.

M. Pollet (*Jean-Jacques*), recteur de l'académie de Lille est, à compter du 11 octobre 2013, nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai, en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Le mandat de M. Vernier (*Jacques*), conseiller régional, maire de la Ville de Douai, comme membre de ce conseil d'administration est renouvelé à compter du 11 octobre 2013.

Arrêté du 29 août 2013
portant nomination du directeur adjoint chargé des Relations
Entreprises à l'École nationale supérieure des mines de Nantes

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 29 août 2013,
M. Pallu (*Frédéric*), ingénieur des mines, est nommé directeur adjoint chargé des Relations
Entreprises de l'École nationale supérieure des mines de Nantes à compter du 1^{er}
septembre 2013.

Arrêté du 29 août 2013
portant nomination du directeur adjoint chargé de la recherche à
l'École nationale supérieure des mines de Nantes

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 29 août 2013,
M. Humler (*Éric*), professeur des universités, est nommé directeur adjoint chargé de la recherche de l'École nationale supérieure des mines de Nantes à compter du 1^{er} septembre 2013.

**Arrêté du 23 septembre 2013
portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines de Nantes**

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 23 septembre 2013,

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Nantes est attribué aux élèves titulaires de formation initiale sortis en 2013, désignés ci-après par ordre alphabétique :

M. Albert (*Jérôme*).
M. Almosni (*Nicolas*).
M. Berry (*Antoine*).
Mme Boissier (*Marine*).
M. Bouchart (*Maxime*).
M. Devineau (*Simon*).
Mme Devis-Cantillo (*Catalina*).
M. El Abed (*Rayan*).
Mme Even (*Caroline*).
M. Favreau-Ramis (*Basile*).
M. Faul (*François*).
M. Gallet (*Vincent*).
M. Guinard (*Mathias*).
M. Guo (*Weimei*).
M. Hierry (*Adrien*).
M. Houdin (*Léopold*).
Mme Joërg (*Léonore*).
Mme Lebreton (*Hélène*).
M. Lin (*Zhenhua*).
M. Mariage (*Cédric*).
M. Proum (*Vincent*).
M. Rannou (*Thibault*).
M. Thoison (*Emmanuel*).

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nantes confère de plein droit le grade de master.

**Arrêté du 1^{er} octobre 2013
portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux
(Mines Albi-Carmaux)**

Par arrêté du ministre du Redressement productif en date du 1^{er} octobre 2013,

Le mandat de M. Fourure (*Olivier*), directeur général de l'Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace, comme membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux est renouvelé à compter du 11 octobre 2013.

M. Quintin (*Gérard*), administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques du Tarn, est nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, en qualité de représentant de l'État, sur proposition du ministre chargé du budget, en remplacement de M. Gantou (*Gérard*).

Bureau de la métrologie

Arrêté du 1^{er} août 2013 relatif aux compteurs d'énergie électrique active (J.O. du 8 août 2013, page 13532)

(Ce document est disponible sur le site :

<http://www.dgcis.redressement-productif.gouv.fr/metrologie>

BULLETIN OFFICIEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES, DU MINISTÈRE DU COMMERCE EXTERIEUR,
DU MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF,
ET DU MINISTÈRE DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DU TOURISME
SEPTEMBRE-OCTOBRE 2013

*Édité par le service de la Communication
du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Commerce extérieur
du ministère du Redressement productif
et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme*

Accès : www.economie.gouv.fr/publications

ou

site internet economie.gouv.fr, rubrique : « liens pratiques, Les bulletins officiels de l'administration centrale »

Publication : *Joëlle Moigne*
Tél. : 01 53 18 88 24
joelle.moigne@finances.gouv.fr